

Territoires engagés pour la Biodiversité

Les grands principes du dispositif

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Objectifs et Enjeux de l'initiative

OBJECTIFS :

- donner **une visibilité plus grande et une reconnaissance** aux territoires de niveau infra-départemental qui intègrent les enjeux liés à la biodiversité ... et ceci quel que soit leur niveau initial de prise en compte des enjeux biodiversité : **c'est la démarche progrès qui est recherchée !**
- **soutenir et amplifier les dynamiques à l'œuvre** dans ces territoires
- **engager durablement et efficacement les collectivités en faveur de la Biodiversité.**

ENJEUX :

- Favoriser la **mise en cohérence des différentes politiques et outils** liés à la préservation, gestion et au suivi de la biodiversité et de l'eau.
- Faciliter **l'articulation entre les échelles nationales / régionales / locales**
- Favoriser la **complémentarité des financements** biodiversité
- **Mobiliser et fédérer les acteurs** de la biodiversité
- Favoriser **l'adhésion de tous à la SNB**

Objectifs et Enjeux de l'initiative

L'initiative « TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA BIODIVERSITÉ » repose sur 4 volets complémentaires :

1. Appui à l'émergence de projets
 2. Labellisation des collectivités locales qui s'engagent en faveur de la biodiversité
 3. Financement d'actions
 4. Animation, suivi et diffusion des bonnes pratiques dans l'ensemble des territoires
-

NIVEAU NATIONAL

CNB

COPAR
: PNR,
CEREMA,
UNCPPIE , ..

Mobilise
Conseil

COPIL :
AFB; MTES, RDF, 1
AE, 1 Région, 1DR
AFB, 1 département

Jury

**Personnalités
qualifiées :**
Membres du CNB
FRB, membres du
CST de CFB

Rapporte

Cohérence
Interrégionale

NIVEAU RÉGIONAL

CRB

Partenaires :
CAUE, CEREMA,
PNR, CPIE,
CEN...

Mobilise

Jury
COPIL
RÉGION
Dpts DREAL
COLLECTIF OU **ARB**
DR AFB AE

Rapporte

Sélectionne

**Personnalités
qualifiées :**
CRB, CSRPN,
membres du
CST de CFB

Accompagnent

Met en place

Evalue

Questionnaire / Guichet unique

Projets Biodiversité

Elaborent

Métropoles
Communautés territoriales
Communes
TERRITOIRES

Dispositif
National
transitoire



Les Outils communs

Les outils pour l'organisation de l'initiative :

- **La plateforme** de recueil des initiatives
 - **Un référentiel** : le questionnaire « Capitale Française pour la Biodiversité » pour guider la structuration des projets de territoires
 - **Une grille de critères** pour évaluer les projets au regard des objectifs de la Stratégie Nationale de la Biodiversité.
 - **Une qualification « Territoires (engagé) pour la Biodiversité »**
-

Les Outils communs

Critères d'évaluation

L'engagement des collectivités au titre de «TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA BIODIVERSITÉ» doit matérialiser **une démarche de progrès qui doit être effective et faire l'objet d'une évaluation au regard de critères reconnus par tous**. A ce titre, il est proposé que le niveau régional reprenne à minima les critères mis en œuvre au niveau national pour évaluer les engagements au titre de la SNB. D'autres critères, plus spécifiques pourront être définis en complément pour renforcer l'évaluation et adapter le dispositif au contexte de chaque région.

Un projet qui vaut pour engagement à la SNB doit être :

Impliquant, cohérent et proportionné par rapport aux compétences des collectivités

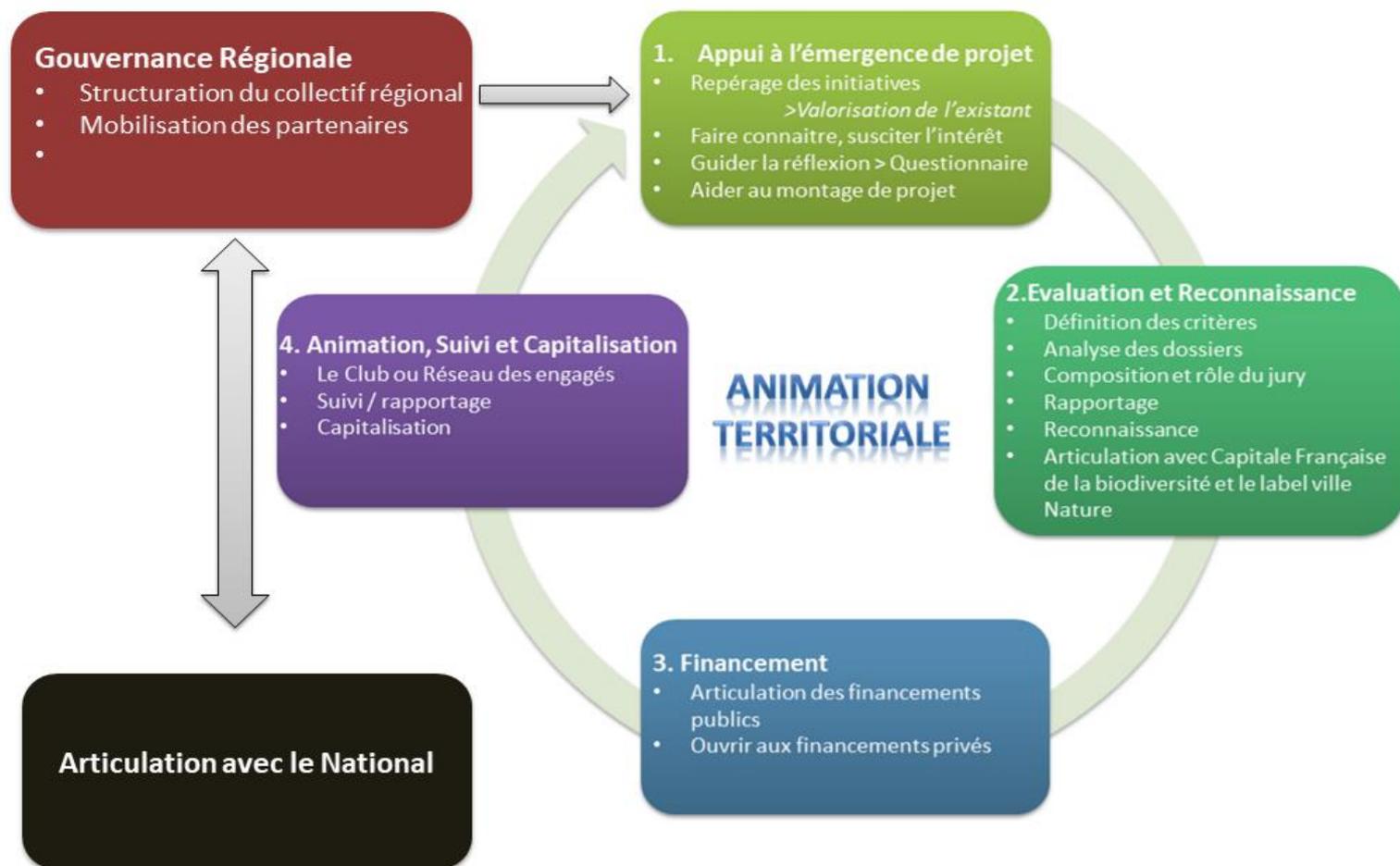
Mesurable, révisable et inscrit dans une perspective d'amélioration continue

Impactant et additionnel par rapport à la réglementation et aux actions passées

En lien avec la SNB, la SRB, les SDAGE et les autres cadres de l'action publique en région

Définition et Contenu

« TERRITOIRES
ENGAGÉS POUR LA
BIODIVERSITÉ »
repose sur 4 volets
complémentaires :



Les Outils communs

Questionnaire

Partie Projet :

11 CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ 2018

- Action déjà réalisée ou faisant partie des pratiques courantes de la collectivité
- Action non encore réalisée mais que la collectivité s'engage à mettre en œuvre dans un avenir proche (< 3 ans)

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION

CHAPITRE 1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Démarches de planification en faveur de la biodiversité

Ce chapitre vise à mesurer les démarches que votre collectivité met en œuvre pour intégrer la préservation de la biodiversité dans les politiques d'urbanisme (réglementaire PLU, SCoT, et opérationnel ZAC, opérations d'aménagement) et dans la planification (choix politique et stratégique).

1. Parmi les mesures suivantes de préservation de la biodiversité, quelles sont celles qui sont définies dans les documents d'urbanisme qui s'appliquent à votre territoire (SCoT, PLU ou PLU) ?

- Délimitation des réservoirs de biodiversité
- Délimitation de la trame verte et bleue dans le plan de zonage
- Orientations d'aménagement et de programmation spécifique à la biodiversité, la nature en ville, la trame verte et bleue
- Protection de la ressource en eau potable
- Protection de zones humides supplémentaires au SAGE*
- Protection des jardins familiaux et collectifs
- Définition d'objectifs de maintien ou de création d'espaces verts dans les zones ouvertes à l'urbanisation
- Densification du bâti existant (concept consistant à construire à l'intérieur des limites de la ville ou dans les espaces existants entre les bâtiments)
- Parcmoine arboré (espaces boisés classés, prescriptions paysagères, etc.)
- Emplacements réservés pour la création d'espaces verts ou corridors écologiques
- Préconisation de plantation d'essences végétales adaptées aux conditions locales (pédologiques, météorologiques, accueil de la faune, etc.) ?

Précisez :

Autres (précisez) :

2. Outils mobilisés par la collectivité pour maîtriser l'urbanisation :

- Droit de préemption urbain (DPU)
- Zone d'aménagement différencié (ZAD)
- Convention SAU/ER
- Convention Établissement public foncier
- Espace naturel sensible (ENS)
- Avez-vous demandé une délégation ENS ?
 - Non
 - Oui
 - Non concerné (politique ENS non déployée au niveau départemental)
- Zone Agricole Protégée (ZAP)
- Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Naturels et Périurbains (PENAP ou PAEN)
- Application du versement pour sous-densité sans exonération
- Application de taux variables des taxes locales en fonction des zonages
- Application de la taxe de gestion des eaux pluviales
- Autres (précisez) :

Vous avez pré-identifié des actions que votre collectivité souhaiterait mettre en œuvre en matière de préservation et de restauration de la biodiversité (les cases oranges). Nous vous invitons à formuler ici un projet de territoire intégré qui articulerait ces différentes actions sur les trois prochaines années. Vous pouvez également ajouter une vision sur le plus long terme si vous le souhaitez. S'il est reconnu, ce projet acterait l'engagement de votre collectivité en faveur de la biodiversité.

Les questionnements suivant peuvent vous guider dans l'écriture du projet de votre collectivité :

Notre projet biodiversité est –il impliquant, cohérent et proportionné au regard des compétences de ma collectivité ?

Les impacts de notre projet biodiversité sont-ils mesurables ? Comment les évaluer ?

Notre projet biodiversité est-il additionnel par rapport à la réglementation existante et par rapport à ce que nous avons fait par le passé ?

Notre projet biodiversité contribue-t-il à la mise en œuvre des Stratégies nationale et régionales pour la biodiversité, des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, des schémas régionaux d'aménagement et de développement durable des territoires (et leurs équivalents) et des autres cadres de l'action publique ?"

La fiche projet reprendrait ensuite les rubriques des fiches actions.

Action déjà réalisée ou faisant partie des pratiques courantes de la collectivité

Action non encore réalisée mais que la collectivité s'engage à mettre en œuvre dans un avenir proche (< 3 ans)

Financements

- **Il n'existe pas de fonds propres pour l'initiative « Territoires Engagés pour la Biodiversité ».**
 - **L'attribution de la reconnaissance «Territoires engagés pour la Biodiversité »** devient **un critère important** pour le financement d'actions par les membres du collectif régional en facilitant l'accès aux cadres de financement préexistants
 - **Le collectif régional articule et met en cohérence les budgets d'intervention** de chacun de ses membres en veillant au respect des prérogatives de chacun et dans une perspective de complémentarité et pertinence de la mobilisation des crédits d'intervention.
 - Chaque financeur conserve son autonomie sur les décisions mais le **dossier de demande de financement pourrait être un dossier commun unique** reprenant les éléments du dossier d'engagement du territoire plus des spécificités liées à chaque financement et permettant de limiter les démarches administratives des collectivités.
-

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

www.agence-française-biodiversite.fr

@afbiodiversite

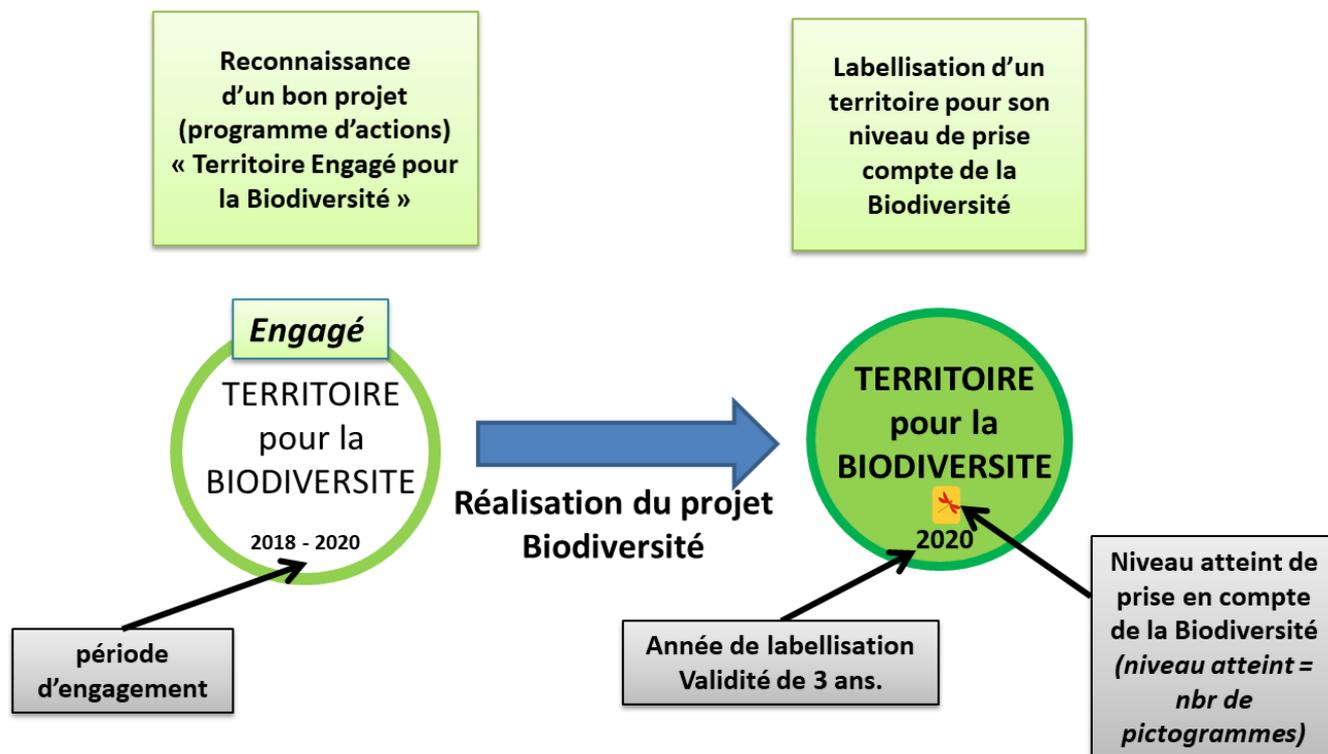


Merci de votre attention

Articulations

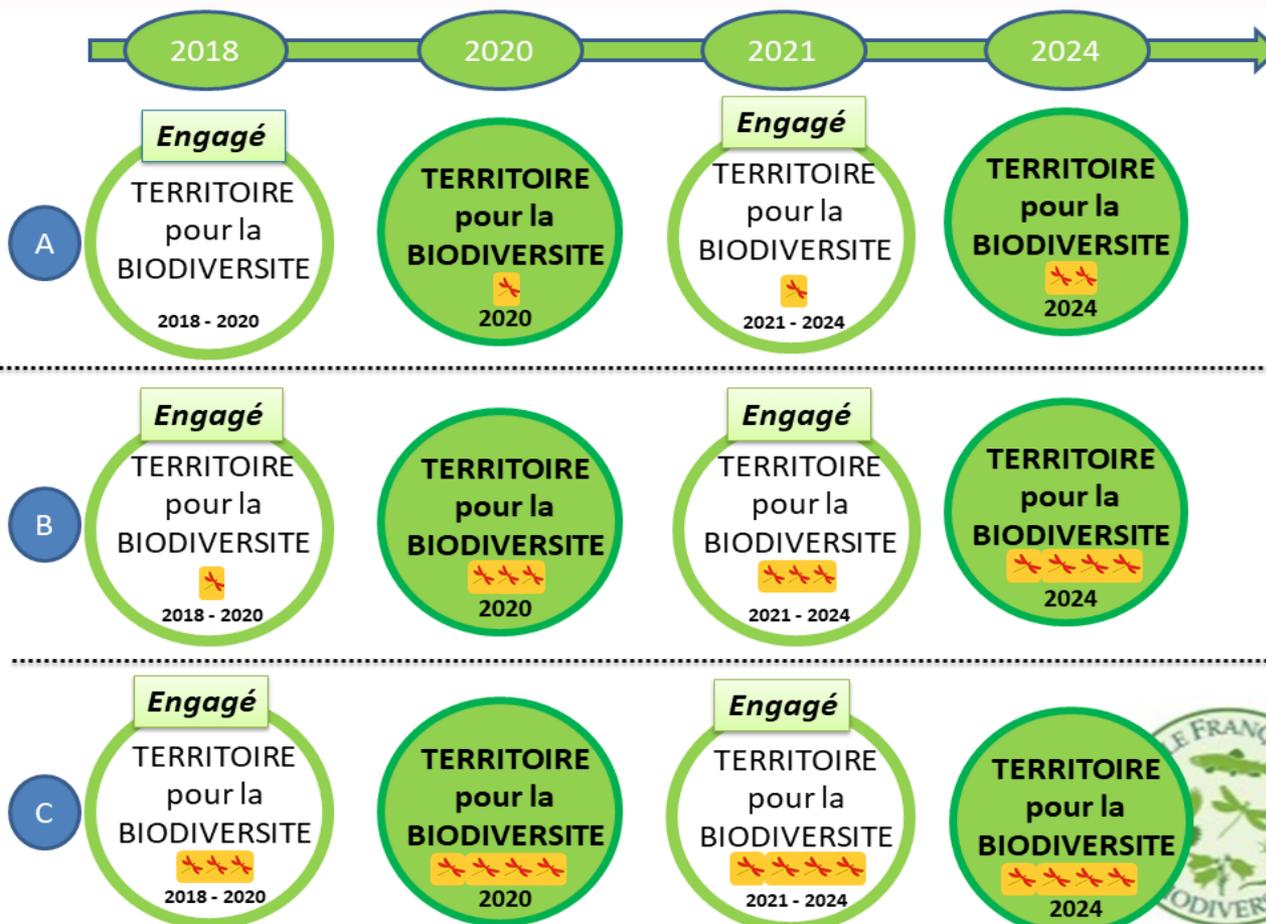
Capitale française pour la Biodiversité

Vers une complémentarité de la « reconnaissance « Territoires engagés pour la Biodiversité » et de la labellisation « ville Nature »



Articulations

Capitale française pour la Biodiversité



NB (cas C) : le concours Capitale Française de la Biodiversité porte sur un thème donné chaque année. Aussi recevoir le titre de Capitale Française de la biodiversité n'est pas obligatoirement corrélé au nombre de libellules.